



Formation DIFE

RÉDIGER OU ACTUALISER LE PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

OBJECTIFS

- Disposer d'un plan communal de sauvegarde pré-rempli adapté à la taille de sa commune
- Savoir identifier et mobiliser les ressources pour déployer le plan communal de sauvegarde

CONTENU

- 1- Enjeux et méthode de rédaction d'un PCS simplifié
- 2- Sélection des fiches risques de la commune :
 - *Les risques majeurs notifiés : mouvement de terrain, feu de forêt, rupture de barrage, inondation, séisme,...*
- 3- Rédaction du PCS simplifié :
 - *environnement et spécificités de la commune*
 - *organisation communale de crise*
 - *alertes et informations à la population*
 - *moyens et ressources recensés*
 - *annuaire et fiches annexes*

POUR QUI ?

Le Maire accompagné d'un ou deux élus de son conseil municipal et éventuellement du secrétaire de mairie.

PROCHAINES SESSIONS :

Février : jeudi 8 et vendredi 9

Mars : lundi 18 et mardi 19

Avril : Mercredi 3 et jeudi 4 avril

Ouverture de nouvelles sessions au fil de l'eau.

Parole d'élus



TARTAVEZ Patrick Maire de Bornay

Formateurs à l'écoute de nos préoccupations, documents fournis et trame de PCS très pertinents, des plus complets et facilement adaptable à nos communes.



DE BRISIS Jean Maire de Molamboz

La qualité de la trame PCS, du support et de l'animation.



MOREL-BAILLY Hélène Maire de Clairevaux-les-Lacs

Avoir pris conscience de l'utilité de mettre en place un PCS.



MAITRE Jean-Paul Maire du Frasnais

Le talent des formateurs: maîtrise du sujet, pédagogie, rythme adapté; la durée d'une journée.

Comment s'inscrire à cette formation ?



Le maire doit venir accompagné d'au moins un élu afin de s'assurer du bon fonctionnement du PCS en cas de crise. Par expérience la présence des secrétaires de mairie est un vrai plus (partage des coûts entre les maires présents). Pour les élus le coût de la formation est pris en charge par le DIFE.

1- Dès aujourd'hui : créez si ce n'est déjà fait votre compte formation sur <https://www.moncompteformation.gouv.fr/espace-public/compte-elu> et prenez connaissance du montant vos droits.

2- Faites certifier votre compte :

- **Solution recommandée** déplacement en bureau de Poste pour créer votre identité numérique en 10 minutes (venir avec son smartphone et sa carte d'identité).
- **Solution 100% numérique :** créez votre identité numérique sur <https://lidentitenumérique.laposte.fr> (1 jour ouvré)



3- Étapes 1 et 2 réalisées : inscrivez-vous uniquement depuis le lien d'inscription suivant : <https://lc.cx/C4R-Wr>

Si vous n'arrivez pas à créer votre compte, ou qu'il n'est pas crédité, il vous est possible de venir (sur rendez-vous) dans les locaux de l'AMJ. Vous pouvez aussi nous contacter au 03 84 86 07 07 ou par mail à formation@amjura.fr pour être recontacté.